

Procès-verbal non approuvé du conseil d'établissement du 10 novembre 2020 à 17h30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 21

Représentants de l'administration :

M. Christian TISON -
Mme Isabelle NEGREL -
Mme Elise THEILLER -
M. Joachim CORMIER -
M. Sami EL YAGOUBI -
M. Luc PERES-LABOURDETTE -
Mme Marie-Christine MARCELINO -

Représentants du personnel enseignant secondaire :

M. Pascal BERTRAND -
M. Jean-Michel CALLAIS -
Mme Ana LEMOS -

Représentants du personnel enseignant du primaire :

Mme Michèle ELMERICH -
M. Pablo COUFFIGNAL -

Représentants du personnel administratif, de santé et de service :

Mme Géraldine DUARTE -
Mme Estelle RABALLAND -

Représentants des parents d'élèves :

Mme Giorgia TEDESCHI (GPE) -
Mme Elisabeth MARTINS-OLIVEIRA (GPE) -
Mme Mélanie RIBEIRO (GPE) -
Mme Widad KORCHI (FCPE) -
M. Cédric GRUEAU (FCPE) -

Représentants des élèves :

Ferran JUNOY -
Valentin DUARTE -

Conseillers consulaires de la circonscription :

Mme Françoise CONESTABILE -
M. Mehdi BEN LAHCEN -
M. Laurent GOATER -

Personnalités qualifiées :

M. Joao SOARES -
M. Daniel JIMENEZ, Chef des Services consulaires -

Présidente de l'Association des Elèves :

Laura SILVEIRA -

Présidente de l'Association des Anciens Elèves :

Rebecca ABECASSIS -

Membre excusé :

Mme Françoise DA SILVA

Désignation du secrétaire de séance : Sami EL YAGOUBI

Désignation du secrétaire-adjoint : Géraldine DUARTE

1-Installation du conseil d'établissement 2020-2021 :

Mme la Provisure présente chaque membre du conseil d'établissement et remercie chacun pour son engagement dans les différents échanges et votes qui seront conduits cette année.

De nombreux enjeux importants seront à l'ordre du jour :

- La gestion de la crise sanitaire
- La réflexion sur le développement de l'établissement
- Le projet de restructuration et rénovation de l'école
- La consolidation du projet pédagogique et éducatif de l'établissement pour contribuer à améliorer le climat scolaire

2- Approbation du PV du 6 octobre 2020

a. Approbation du PV du 6 octobre 2020

M. Bertrand souligne qu'il est dommage que ne figure pas dans le PV le manque de financement et qu'il faille se reporter au document joint. Mme Negrel est d'accord pour rajouter ces éléments dans le compte rendu du CE du 6 octobre 2020.

Sera soumis à une nouvelle approbation au prochain conseil d'établissement

b. Approbation de l'ordre du jour et des questions diverses

Questions diverses déposées par les représentants des personnels :

- 1- **Le problème des conditions de travail épuisantes**
- 2- **L'évolution du protocole sanitaire décidée par le MEN en France**
- 3- **La possibilité de trouver un espace de repos pour les enseignants**
- 4- **La possibilité d'enlever le masque quand la distanciation physique le permet**
- 5- **La possibilité d'abriter le garage à vélo**
- 6- **La problématique des travaux et de la délocalisation dans un contexte budgétaire critique**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

3-Règlement intérieur du conseil d'établissement (pour délibération)

Mme Negrel propose une de modification de l'article 5:

« A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, membre de la direction, et d'un secrétaire adjoint. Ce dernier est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves. »

Mme Negrel souligne que le compte rendu étant fait uniquement par un membre de la direction qui eux mêmes mènent les débats rend la tâche assez complexe. C'est pourquoi Mme Negrel souhaite soumettre au vote la possibilité

qu'alternativement les membres élus puisse faire le compte rendu. Cette proposition n'est pas validée par les membres du conseil d'établissement. Les membres de la direction continueront à assurer le secrétariat lors des conseils.

Madame Negrel rappelle que figure au règlement intérieur une limitation de durée pour les conseils d'établissement qui ne doivent pas excéder 2h30. Toute question non tranchée pour faute de temps fera l'objet d'un examen ultérieur.

Vote contre = 0	Abstention = 1	Vote pour = 20
-----------------	----------------	----------------

Le règlement intérieur est adopté.

4-Election et désignation des membres des différentes commissions

Mme la Provisoire présente les différentes commissions et procède au vote quand c'est nécessaire.

4.1) conseil du second degré (pour délibération)

Le conseil du second degré est une émanation du conseil d'établissement, il est réuni pour des questions liées spécifiquement aux questions du second degré (nous le réunissons peu étant donné les sujets liés avec le premier degré). Nous l'avons constitué selon la circulaire de l'AEFE.

→ **La composition du second degré est validée à l'unanimité**

4.2) conseil de discipline collège (pour délibération)

→ **La composition du conseil de discipline collège est validée à l'unanimité**

4.3) conseil de discipline lycée (pour délibération)

→ **La composition du conseil de discipline lycée est validée à l'unanimité**

4.4) conseil pédagogique (pour information)

4.5) conseil des délégués à la vie lycéenne et à la vie collégienne– CVL et CVC (pour adoption)

→ **Les compositions du CVC et CVL sont validées à l'unanimité**

4.6) commission hygiène sécurité (pour information)

→ **La composition de la CHSCT est validée à l'unanimité**

4.7) commission de dialogue social et conditions de travail (pour information)

→ **La composition de la commission de dialogue social est validée à l'unanimité**

4.8) commission formation continue (pour information)

→ **La composition de la cellule de formation continue est validée à l'unanimité**

4.9) CESC (pour information)

→ **La composition du CESC est validée à l'unanimité**

4.10) caisse de solidarité (pour information)

→ **La composition de la caisse de solidarité est validée à l'unanimité**

5-Constitution d'un groupe de travail pour le suivi du chantier et le développement de l'établissement

Objectifs du groupe de travail : réfléchir et faire émerger des propositions relatives aux conditions de vie et d'accueil dans l'établissement ainsi que des financements.

Calendrier des thématiques :

- 19/11 : saturation des locaux et délocalisation
- 30/11 : suivi de la restructuration de l'école

- 14/12 : financements

Composition :

- 4 représentants usagers
- 4 représentants des personnels
- L'équipe de direction du LFCL

M Goater demande si les élus auront un droit de regard sur ce groupe de travail et M Benlahcen souhaite que les élus soient associés à ce groupe de travail.

M. Cormier précise que ce groupe n'a pas de vocation décisionnelle. Mme Negrel accède à cette requête et valide 2 membres élus comme participant au groupe de travail du suivi de chantier. Mme la Provisoire précise suite à la question de Mme Tedeschi qui demande des précisions sur les membres de cette commission.

Mme Negrel trouve préférable que les membres participants à ce groupe de travail soient les membres élus au conseil d'établissement. En effet, l'objet de ce groupe de travail est de pouvoir retranscrire l'avancé du groupe de travail aux autres membres du conseil d'établissement.

Les membres de ce groupe de travail devront être communiqués à la direction avant le 13 novembre 2020.

M. Soares fait remarquer que le nombre de membres est trop élevé pour un groupe de travail et qu'il lui paraît important que les personnes de cette commission soient membres du conseil d'établissement.

Mme Negrel souligne sa volonté de voir tous les acteurs de l'établissement représentés dans ce groupe de travail. Mr Cormier propose de faire lors dans ces réunions des sous-groupes de travail afin de limiter le nombre de participants et permettre un travail plus efficace.

Point travaux

M. Cormier rappelle les différentes dates qui ont permis un suivi du dossier depuis le mois de septembre avec toutes les parties prenantes: Mairie de Lisbonne, Mme l'Ambassadrice, Service immobilier et direction financière de l'Agence. Une demande d'AFT complémentaire a été adressée à M; le directeur de l'AEFE le 3 novembre 2020.

De nombreuses questions ont émané de la part des membres du conseil d'établissement suite à la présentation du calendrier des travaux.

Mme Elmerich est revenue sur la taxe qui devait être payée par l'établissement à payer à la mairie de Lisbonne. Mr Cornier précise que la taxe est déterminée à la délivrance des permis de construire et qu'elle était provisionnée sur le budget 2020.

Mr Benlahcen souhaite savoir si cette taxe est liée au statut de l'établissement et si le changement de statut à fait l'objet d'avancée significative.

Mme Negrel précise que nous avons obtenu en février 2020 le transfert de l'Alvara de la SEF à l'établissement LFCL de l'AEFE. Parallèlement, nous avons mandaté un avocat pour examiner la possibilité d'une reconnaissance de l'établissement comme d'utilité publique. Malheureusement, les conclusions de cette analyse sont : « Si le critère de la poursuite d'un but d'intérêt général (l'éducation) est rempli concernant le Lycée Français, la nature de l'entité éligible (association, fondation ou coopérative) et l'exigence d'une activité sans but lucratif nous semblent faire défaut. »

M. Cormier a sollicité auprès d'un cabinet d'audit de pour pouvoir transférer le nif de la SEF vers le nif de l'AEFE qui a été créé. Nous n'avons pas encore de réponse, mais il craint malheureusement que cela ne produise pas d'effet sur le paiement de la taxe. Mais le travail se poursuit.

Mme Korchi évoque les annonces faites par France Trésor concernant l'avance de 1.8 millions, elle souhaite connaître le montant perçu à ce jour et combien de temps le lycée a pour rembourser ce prêt

M. Cormier précise que nous avons obtenu du CA de l'AEFE une avance de 1,8 millions, qui nous a été versée à raison de 1 million et 5000 euros. Il nous manque encore à percevoir 795 000 euros. Cette avance de 1,8 millions d'euros sera versée dans son intégralité. Il a été demandé en lien avec les difficultés de financement d'obtenir une avance complémentaire. Sur la base de cette nouvelle demande, nous n'avons pour l'instant pas de retour. En règle générale, les avances FT sont remboursables en 8 ans après livraison du chantier. C'est un avantage qui permet de lisser dans le temps le remboursement et avec un taux à 0 puisque c'est l'Etat qui prête.

M. Couffignal demande si d'autres problématiques peuvent surgir même avec l'obtention des permis manquants

M. Cormier répond que nous nous sommes engagés sur ces travaux pour un montant de 7 millions d'euros (tranche forfaitaire). Cela pose effectivement un problème de financement.

M. Benlahcen souhaite connaître qui avait la responsabilité de présenter le dossier complet à la mairie et dans ce cadre de quelle façon ne peut-on pas leur imputer un dédommagement pour le retard conséquent que les permis non validés ont engendré pour le lycée.

Mme la Provisoire précise que la maîtrise d'œuvre et le cabinet d'architectes, sont en charge de ce dossier et pour eux le dossier était complet. Or la mairie ne cesse d'ajouter des demandes complémentaires à ce dossier.

D'après M. Cormier, ils ont été régulièrement en contact avec la mairie, et les décisions prises l'étaient également avec la mairie. Cela devait donc rentrer dans le calendrier. Malheureusement, nous ne pouvons pas minimiser le fait que la période (confinement) a ralenti le dossier. Nous nous poserons la question des responsabilités bien entendu.

M. Couffignal revient sur l'évocation de la part de la mairie ou du gouvernement de faire une route non loin de l'établissement par Mme Negrel lors d'un conseil d'établissement.

Mme Negrel n'en a plus entendu parler et ne pense pas ce cela soit en lien avec notre projet immobilier.

M. Bertrand s'interroge sur le champ d'intervention de l'architecte régional AEFE évoqué lors du dernier conseil d'établissement.

Le champ d'intervention de cet expert basé à Madrid a pour but d'analyser les propositions du cabinet d'architecte et renforcer l'expertise du suivi des chantiers.

6-Compte rendu du conseil d'école du 5 novembre 2020 (pour information)

Rappel de l'ordre du jour :

1. Présentation des membres, rôle du conseil d'école.
2. Approbation du compte rendu du conseil d'école précédent, secrétariat
3. Règlement intérieur du conseil d'école
4. Point sur la rentrée :
 - Effectifs
 - structure pédagogique
 - aménagements liés aux contraintes sanitaires
5. Pédagogie :
 - Constats de rentrée et adaptations
 - Projets de classes
 - Sorties scolaires
 - Prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers
6. Conseil école-collège
7. Points divers.

Mme Elmerich souligne que les questions des parents des deux associations n'ont pas été traitées lors du dernier conseil car reçues hors délais. Les enseignants le déplorent car ils ont eu accès à ces questions et auraient également souhaité être présents dans ces échanges.

M. Pérès-Labourdette précise que ces points pourront être abordés lors du prochain conseil d'école.

7-Compte rendu des conseils de la vie collégienne et lycéenne des 2 et 9 novembre 2020 (pour information)

(Voir annexe jointe : compte rendu du CVL et CVC du 02 et 09 novembre)

UnCVC et un CVL exceptionnels ont été réunis le 2 novembre 2020 pour avoir un temps d'échange avec les représentants d'élèves sur les valeurs de l'école et l'organisation de l'hommage à Samuel Paty. Il a été décidé la création d'un Mur de la Liberté d'expression. Les productions qui seront affichées seront soumises à l'approbation des représentants d'élèves dans le respect de du cadre juridique. Les CVC et CVL du 9 novembre ont permis d'élaborer un programme d'actions pour l'année scolaire.

9-Présentation du budget initial 2021

Une réforme de présentation du cadre budgétaire des EGD va avoir un impact sur le budget 2021 du lycée. Ainsi, à la demande de la Cour des Comptes, les flux financiers avec l'AEFE sortent du cadre budgétaire. Cela a un impact sur les indicateurs de l'établissement mais n'a pas d'impact sur la trésorerie. La visibilité du budget va être quelque peu brouillée du fait de ce changement.

La proposition de budget 2021 s'établit à 10.818.785,00 € en recettes et à 12.344.834 € en Crédits de paiement. Les explications sont données en lien avec le support PPT

(Voir annexe jointe : CE 10 novembre BI 2021)

Total recettes	Total dépenses	Solde budgétaire
10,818,785.00	12,344,843.00	- 1,526,058.00
Recettes Fonct	Dépenses Fonct	Résultat prévisionnel
10,818,785.00	8,889,678.00	1,929,107.00
Résultat prévisionnel	Amortissement	CAF prévisionnelle
1,929,107.00	450,000.00	2,379,107.00
CAF prévisionnel	Dépenses Investissement	Variation de FDR
2,379,107.00	3,905,166.00	- 1,526,059.00

Ce budget initial 2021 établit un fonds de roulement à 473 839,97 euros et une trésorerie prévisionnelle de 303 975,51 euros.

Suite aux différentes interrogations des représentants des parents Mme Negrel et M Cormier précisent qu'il existe un dispositif d'aide pour les familles dans le besoin et qu'une demande de subvention a été faite dans ce sens mais qui ne pourra couvrir que 1/3 des frais engagés à cause de la COVID -19 ainsi que la non augmentation du PRR qui avait été validé par l'AEFE pendant les travaux leur sera rappelé lors de la prochaine réunion avec l'agence pour le projet immobilier

Vote contre = 5

Abstention = 4

Vote pour = 11

10- Questions diverses

1- Le problème des conditions de travail épuisantes

M. Couffignal parle au nom du primaire, mais primaire et secondaire partagent cette analyse. L'école provisoire est très bruyante, certaines classes sont infiltrées par l'eau, la cour également parfois.

M. Bertrand souligne les difficultés pédagogiques pour l'enseignement des langues générées par le port du masque. Aussi, le personnel ne dispose pas d'une salle de repos.

Mme Negrel est d'accord sur le fait que les conditions de travail sont très difficiles. Nous passons beaucoup de temps à réaménager des espaces pour offrir des solutions temporaires pour aménager l'espace : salles de repos, parloirs pour les entretiens... La tâche est évidemment compliquée et l'occupation des espaces critique.

2- L'évolution du protocole sanitaire décidée par le MEN en France

M. Bertrand souhaite savoir si le protocole sanitaire validée par le MEN était transposable au Portugal, bien qu'il ne fasse pas l'unanimité auprès des collègues.

Mme Negrel propose d'en rediscuter entre nous, mais quelle que soit la décision prise, il nous faudra à nouveau réunir une CHSCT puis laisser à Mme l'Ambassadrice la décision finale.

3- La possibilité de trouver un espace de repos pour les enseignants

La question a été abordé dans le point 10.1. Mme Negrel ne ferme pas la question sur ce sujet et propose de trouver des solutions d'amélioration.

4- La possibilité d'enlever le masque quand la distanciation physique le permet

Mme Negrel déplore le fait de ne nous ne pouvons pas accéder à cette demande. Elle ne souhaite pas prendre de risque à ce stade.

M. Bertrand précise qu'il s'agit de le faire quand le contexte est celui d'une distanciation suffisante pour permettre aux collègues enseignants ou aux élèves pour leurs exposés de pouvoir s'exprimer sans masque.

5- La possibilité d'abriter le garage à vélo

Nous avons augmenté le nombre de places pour arriver à une quinzaine. Nous avons également revu la disposition du lieu. Cependant, il serait intéressant de revoir l'aménagement que nous réservons pour les vélos pour éventuellement en faire bénéficier les élèves.

6- La problématique des travaux et de la délocalisation dans un contexte budgétaire critique

Mme Negrel est en lien avec l'AEFE régulièrement sur ce point et cherche des solutions pour investir de nouveaux locaux : à court terme pour la rentrée prochaine et à moyen terme pour relocaliser le lycée. Elle ne souhaite pas attendre des réponses financières pour nous mettre à la recherche de locaux.

Mme Elmerich a l'impression que leurs questions ne trouvent que rarement des réponses. A chaque fois qu'un sujet est abordé, les questions restent sans réponses claires. Cela rajoute des difficultés à leurs conditions de travail.

Mme la Provisure remercie Mme Elmerich et tous les représentants des personnels de partager leur point de vue et leurs questionnements avec la direction en toute sincérité, ce qui rend les échanges constructifs.

Mme Tedeschi a souhaité réagir sur deux points :

-la possibilité de ne pas porter de masque serait un mauvais message à envoyer aux élèves.

-Si nous devons mettre en place le nouveau protocole sanitaire prévu en France, et devons être en mode hybride, cela générerait beaucoup de problèmes que nous avons déjà connu pendant le dernier confinement.

Mme Abecassis souhaite au nom de l'association des anciens élèves transmettre son soutien et sa disponibilité à tous les membres du conseil d'établissement.

Mme Negrel lève la séance à 20h45

Prochain CE (date à définir en Janvier)

Le secrétaire de séance,

La présidente du conseil d'établissement,

Sami El Yagoubi
Géraldine Duarte

Isabelle NEGREL